

Le premier dictionnaire canadien bilingue

Depuis plus d'un siècle, le Canada reconnaît la coexistence de deux langues officielles. À l'époque actuelle, la *Charte canadienne des droits et libertés* proclame que le français et l'anglais jouissent d'un statut d'égalité, ayant des droits et des privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions fédérales. Et puisque l'anglais et le français se partagent notre aire géographique, une partie importante de la population est amenée à se servir des deux langues dans des situations professionnelles, culturelles et scolaires, au travail comme dans les loisirs. Mais, jusqu'à présent, aucun dictionnaire bilingue reflétant les réalités canadiennes n'a vu le jour.

C'est une lacune qui sera comblée avant la fin de la présente décennie. En effet, un premier dictionnaire canadien bilingue est en cours d'élaboration par deux équipes de lexicographes. L'équipe de l'Université d'Ottawa, sous la direction de Roda Roberts, de l'École de traducteurs et d'interprètes, est chargée de la partie «français-anglais» du dictionnaire. La seconde équipe, responsable de la partie «anglais-français», est dirigée par André Clas, du département de linguistique et philologie de l'Université de Montréal. Ce dictionnaire général comptera 100 000 entrées, dont les mots du français et de l'anglais modernes qu'on retrouve dans un dictionnaire comme le *Robert* ou le *Oxford English Dictionary*, ainsi que les mots particuliers au Canada, dont les dictionnaires européens tiennent rarement compte.

Pour ce qui est de la lexicographie française, le dictionnaire pourra bénéficier des nombreux travaux effectués au Canada depuis une trentaine d'années. En plus des dictionnaires qui ont paru: *Dictionnaire général de la langue française au Canada* de Louis-A. Bélisle (1957), *Dictionnaire canadien* du linguiste J.-P. Vinay (1962), *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron (1980), un grand nombre de lexiques spécialisés et de documents terminologiques ont été rédigés, surtout sous l'égide de l'Office de la langue française du Québec et de la Direction de la terminologie du Secrétariat d'État. Ces organismes ont répertorié des données dans tous

les domaines de l'activité humaine, notamment les sports et les loisirs, l'industrie et la technologie, l'informatique, les appareils électroménagers, l'habillement. Ajoutons à cette liste d'innombrables études et glossaires visant les variantes régionales du franco-canadien.

Le dictionnaire profitera également des récents travaux linguistiques qui ont décrit et classé la langue franco-canadienne. Par exemple, la classification normative des canadianismes nous a appris à distinguer les mots du terroir «de bon aloi» qui représentent la réalité canadienne (*achigan, érablière, bleuet, débarbouillette*) mais aussi les nombreux anglicismes auxquels les anglophones et les francophones en milieu linguistique minoritaire sont particulièrement susceptibles¹.

Malgré tout le matériel à la disposition des lexicographes de Montréal et d'Ottawa, on aurait tort de croire que leur tâche est simple. Il s'en faut de beaucoup! La lexicographie bilingue se heurte d'emblée à un problème particulier, du fait que les usagers peuvent utiliser le dictionnaire soit comme dictionnaire "passif" ou "dictionnaire-version" (à partir de la langue étrangère vers la langue maternelle) ou inversement comme dictionnaire "actif" ou "dictionnaire-thème" (Sciarone, 1983). Il importe donc d'y incorporer des informations d'ordre grammatical ou sémantique. De plus, il faut aider l'utilisateur à choisir le mot juste en lui fournissant des exemples dans un cadre sémantique. "Par exemple, écrit Roda Roberts, en français on dit «rincer *abondamment*», mais en anglais on dit «rinse *thoroughly*» plutôt que «*abundantly*». Notre dictionnaire réglera ce genre de problème qui tracasse l'apprenant de langue seconde"².

Les ambiguïtés lexicales posent d'autres problèmes dans la préparation d'un dictionnaire bilingue (Landheer, 1983). Par exemple, il existe entre les deux langues des différences d'extension de sens. L'anglais *office* s'emploie indifféremment pour le *bureau* de l'avocat, le *cabinet* du médecin et le *bureau* de l'homme d'affaires. De même, le mot *education* a une plus grande extension que son «sosie» français, *éducation*, si bien qu'il faut le traduire par *enseignement*, *pédagogie* ou *instruction*, selon le cas. Par ailleurs, il arrive qu'il y ait bifurcation entre le sens réel et le sens figuré d'un mot ou entre l'usage courant et la langue technique. Le substantif anglais *gulf* se traduit *golfe* au sens propre, *abîme* ou *gouffre* au figuré; et l'adjectif *mechanical* connaît deux équivalents français: *mécanique* (sens propre) et *machinal* (sens figuré). Et il faut toujours se méfier des «faux-

amis». Ayant une étymologie commune, ils se ressemblent quant à la forme, mais dans chaque langue leur signification est différente. Il faut donc mettre l'usager en garde contre un adjectif anglais comme *versatile* ou un substantif comme *application*.

Et tous les dictionnaires, unilingues ou bilingues, font face à un problème commun. C'est que la langue est un organisme vivant, constamment en flux, s'adaptant aux besoins nouveaux. Les mots changent de sens ou d'emploi; certains deviennent archaïques et meurent, d'autres naissent. On le constate, la langue française n'est plus aujourd'hui celle du Moyen Âge. Et même au cours des dix ans que nécessite l'élaboration d'un dictionnaire de cette envergure, certaines modifications seront nécessaires pour refléter la réalité changeante.

Comment choisir les néologismes à incorporer au dictionnaire ou les anglicismes à supprimer? Selon Roda Roberts, les deux grands critères de sélection seront la fréquence d'emploi dans la langue écrite et la compréhension par la majorité des lecteurs. "Ainsi, les régionalismes dont l'emploi est limité à une aire restreinte et qui ne sont pas reconnus par l'ensemble des locuteurs [...] seront exclus" (Poteet, 1990, p. 18). La question se pose: les termes propres à l'Ouest canadien auront-ils droit de cité dans ce dictionnaire canadien? Un lecteur anglophone, pourra-t-il vérifier la traduction de *trigaudeux*, mot que l'on trouve chez Gabrielle Roy (1983, p. 167)? Et le francophone invité par ses amis anglophones à un *social* trouvera-t-il un équivalent dans le nouveau dictionnaire? Certes, une Manitobaine fait partie de l'équipe d'Ottawa³, et parmi les ouvrages de référence dont se sert cette équipe figure également une petite étude sur le parler franco-manitobain (Rodriguez, 1984). D'ailleurs, puisque les responsables du dictionnaire invitent la participation active des spécialistes et amateurs de la langue, on a la possibilité d'attirer leur attention sur les mots et tournures de l'Ouest canadien⁴.

Il faudra patienter encore huit ou dix ans avant que paraisse ce premier dictionnaire canadien bilingue, qui se veut un instrument de travail compréhensif, adapté aux besoins des Canadiens. Ce n'est pas un délai excessivement long pour un projet de cette envergure. Après tout, la grammaire de l'Académie française a mis trois cents ans pour être publiée!

NOTES

1. Si l'anglais est moins menacé par les gallicismes, il n'en est point exempt. Dans le dernier numéro de *Langue et société*, on lit sous le titre "Langue distincte", les observations suivantes: "D'ici quelque temps, les Anglo-Québécois parleront peut-être un anglais si distinct qu'ils auront besoin d'interprètes pour communiquer avec le reste du monde anglophone. C'est du moins ce qu'affirme Ronald Sutherland dans le *Globe and Mail* du 17 février. À l'appui de ses dires, il énumère des termes d'origine française qui ont tendance à se substituer aux expressions anglaises habituelles: on dit autoroute pour highway, reunion pour meeting, disponibilité pour availability, manifestation pour demonstration et syndicate pour labour union" (*Langue et société*, n° 31, été 1990, p. 30).
2. Communiqué de presse de l'Université d'Ottawa du 2 novembre 1989.
3. Katherine Barber, diplômée de l'Université de Winnipeg, qui a fait ses études de maîtrise à l'Université d'Ottawa, est membre de l'équipe.
4. Faire parvenir les renseignements linguistiques à l'adresse suivante:
Dictionnaire canadien bilingue
40, rue Stewart
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

BIBLIOGRAPHIE

- LANDHEER, Ronald (1983) "Ambiguïté et dictionnaire bilingue", *Lexique 2, Le dictionnaire*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 147-158.
- ROY, Gabrielle (1983) *Ces enfants de ma vie*, Montréal, Stanké, 227 p.
- SCIARONE, Bondi (1983) "Analyse sémantique: l'homme et la machine", *Lexique 2, Le dictionnaire*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 133-146.
- POTEET, Nathalie (1990) "Un «Roberts-Clas», ça vous plairait?", *Circuit*, n° 29, juin, p. 18-19.
- RODRIGUEZ, Liliane (1984) *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*, Saint-Boniface, Les Éditions des Plainnes, 94 p.

Carol J. Harvey
University of Winnipeg